AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
255EME REUNION
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
LE 23 DECEMBRE 2010

PSC/PR/COMM.1(CCLV)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 255ème réunion, tenue le 23 décembre 2010, a adopté la décision qui suit sur la situation en République centrafricaine (RCA):

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation en RCA [PSC/PR/2.(CCLV)] et des communications de la Représentante spéciale et chef du Bureau de Liaison de l'UA en RCA, de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies et chef du Bureau intégré des Nations unies en RCA (BINUCA), du représentant de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et du représentant de l'Union européenne (UE), ainsi que du Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Francophonie de la RCA ;

2. **Rappelle** ses communiqués antérieurs sur la situation en RCA, en particulier le Communiqué PSC/PR/Comm.(CCXV) adopté lors de sa 215ème réunion tenue le 8 janvier 2010. Le Conseil **rappelle en outre** les dispositions pertinentes de la décision Assembly/AU/Dec.294(XV) adoptée par la 15ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Kampala, en Ouganda, du 25 au 27 juillet 2010;

3. **Note avec satisfaction** la volonté affirmée des différents acteurs politiques et sociaux centrafricains de mettre en œuvre l'Accord de paix global de Libreville du 21 juin 2008 et les recommandations du Dialogue politique inclusif (DPI) tenu en décembre 2008;

4. **Se félicite** des avancées enregistrées dans le processus électoral, en particulier l'adoption consensuelle du chronogramme électoral, ainsi que de la poursuite par la Commission électorale indépendante (CEI) des préparatifs en vue de la tenue des prochaines élections, le 23 janvier 2011. A cet égard, le Conseil **exhorte** tous les acteurs politiques centrafricains à veiller au respect des institutions et à leur fonctionnement adéquat, à privilégier l'intérêt national, le dialogue et le consensus, en vue de créer des conditions favorables à la tenue d'élections présidentielles et législatives, libres, transparentes et crédibles;

5. **Souligne la nécessité** pour toutes les parties concernées de travailler activement au parachèvement rapide du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et d'élaborer une stratégie de réintégration des ex-combattants, afin de créer les conditions d'une paix durable sur l'ensemble du territoire de la RCA. A cet effet, le Conseil **lance un appel pressant** à tous les Etats membres en mesure de le faire, y compris les pays voisins, pour qu'ils apportent un appui adéquat au processus du DDR, y compris son intégration dans la réforme plus globale du secteur de la sécurité, ainsi qu'au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité de la RCA et, d'une façon plus générale, à la promotion de la paix et de la sécurité dans ce pays. Le Conseil **demande** à la Commission, en coordination avec les autorités centrafricaines compétentes, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mobilisation diligente de l'appui requis auprès des Etats membres et des partenaires de l'UA;

6. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la persistance des attaques armées perpétrées par des mouvements politico-militaires non parties au processus de paix. Le Conseil **condamne fermement** ces attaques et **exige** de tous les groupes armés non signataires de l'Accord de paix global de Libreville, en particulier la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP), qu'ils se joignent au processus de paix, privilégient le dialogue et s'engagent de manière résolue dans le programme DDR;

7. **Exprime, une fois encore, sa préoccupation** face à la situation humanitaire en RCA, marquée notamment par un déplacement massif de populations civiles, du fait des attaques criminelles commises par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA). Le Conseil **condamne fermement** ces attaques et **demande** à la Commission d'accélérer les efforts en cours pour le suivi et la mise en œuvre des mesures convenues lors de la réunion ministérielle régionale sur la LRA, tenue à Bangui, les 13 et 14 octobre 2010. Le Conseil **demande également** à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour mobiliser l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'UA en vue de la mise en œuvre des Conclusions de la réunion de Bangui;

8. **Rappelle** la responsabilité principale qui incombe au Gouvernement de la RCA dans la protection des populations civiles et le respect des droits de l'homme et des principes de l'Etat de droit;

9. **Exprime sa gratitude** aux pays de la région, à la CEEAC et à la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), ainsi qu'aux Nations unies, à l'Union européenne (UE), à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour leur appui et leur assistance multiformes à la RCA. Le Conseil **exhorte** les partenaires de l'UA à poursuivre et à intensifier leur appui à la RCA, y compris l'assistance requise en ce qui concerne le processus electoral, le relèvement socio-économique du pays, ainsi que la promotion de la sécurité et le renforcement de l'autorité de l'Etat. A cet égard, le Conseil **souligne** l'impératif que revêt le renforcement des capacités des FACA et **lance un appel pressant** à tous les partenaires de l'UA pour qu'ils répondent positivement à la demande d'assistance faite par le Gouvernement de la RCA;

10. **Se félicite** des activités entreprises par la Commission en RCA et l'**encourage** à poursuivre et à intensifier les efforts engagés avec les partenaires au développement, y compris l'assistance électorale, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités et la reconstruction post conflit. A cet égard, le Conseil **se félicite** de l'étroite coordination et de la coopération qui existe sur le terrain entre le Bureau de Liaison de l'UA, sous la direction de Mme Hawa Ahmed Youssouf, le BINUCA, sous la direction de Mme Sahle-Work Zewde, et la CEEAC, et les **encourage** à poursuivre et à intensifier cette collaboration, en appui à la consolidation de la paix en RCA;

11. **Décide** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2010

Communique

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2397

Downloaded from African Union Common Repository